



## ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

### PLAN D'ACTION 2023-2025

*adopté lors de la treizième session plénière de l'ARLEM les 7 et 8 novembre 2022 à Izmir (Turquie).*

*Version du 8.11.2022*

Le changement climatique, les nouvelles technologies numériques et la crise énergétique entraînent une évolution rapide de la société et de la vie des citoyens. En outre, les régions et les villes situées sur les trois rives de la Méditerranée sont confrontées à des défis liés notamment au développement économique local, aux disparités démographiques, à l'urbanisation croissante et à l'intégration des migrants, lesquels ont tous été exacerbés par la pandémie de COVID-19. L'augmentation des taux d'inflation a une influence négative sur la relance économique de nombreux pays au lendemain de la pandémie.

L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie contribue également à l'exacerbation de la crise des prix des denrées alimentaires et cette situation, combinée aux effets de la sécheresse induite par des facteurs environnementaux, pourrait assombrir encore plus les perspectives en matière de sécurité alimentaire au cours des prochaines années. En outre, les efforts déployés par de nombreux pays pour trouver des solutions de substitution à l'énergie habituellement fournie par la Russie semblent retarder le programme d'action pour le climat, en raison de nouveaux investissements dans les combustibles fossiles et de la création de nouvelles routes d'approvisionnement.

Tant la pandémie de COVID-19 que la guerre en Ukraine, avec ses conséquences sur l'énergie et les denrées alimentaires qui se font sévèrement sentir dans plusieurs pays méditerranéens, ont montré combien il est important de renforcer la résilience. Ce constat est également vrai lorsqu'il s'agit des défis internes de la société. La transition écologique et numérique doit se traduire par des **villes et des régions méditerranéennes résilientes** au sein desquelles la réalisation des [objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations unies](#) se concrétise de plus en plus, progressivement, et qui peuvent fournir les mécanismes d'adaptation et de gestion requis à leur population en cas de chocs externes et de difficultés internes.

L'objectif de résilience doit être atteint dans les domaines des villes inclusives, de l'action pour le climat en Méditerranée et de la sécurité énergétique et alimentaire. Alors que l'ARLEM continuera de contribuer, au niveau des villes et des régions ainsi que de leur coopération, aux politiques couvrant le large éventail thématique défini dans le «nouveau programme pour la Méditerranée»<sup>1</sup>, les trois thèmes susmentionnés constitueront ses priorités pour le mandat actuel.

## 1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Au cours de son mandat actuel<sup>2</sup>, l'ARLEM concentrera ses travaux sur les trois domaines suivants, de manière à faire porter son action sur les domaines qui profiteront le plus aux collectivités locales et régionales des trois rives de la Méditerranée, ainsi que pour utiliser efficacement les ressources du secrétariat de l'ARLEM.

### 1.1 Villes inclusives

En 2008, pour la première fois de l'histoire, la densité de la population urbaine mondiale a dépassé celle de la population rurale. Bien que l'urbanisation de la région méditerranéenne n'évolue pas au même rythme que d'autres régions du monde, il est clair que la Méditerranée connaît également une urbanisation rapide. Les villes sont de véritables centres d'idées, de commerce, de culture, de science, de productivité et de développement social, humain et économique, mais elles peuvent également être des exemples de disparités sociales, de pauvreté, de gaspillage, d'insécurité, etc. Elles sont, de ce point de vue, une parfaite illustration des difficultés rencontrées dans les pays méditerranéens.

La capacité à accueillir de nouveaux arrivants est une caractéristique très importante des villes plus résilientes. Plusieurs pays partenaires méditerranéens ont accueilli et accueillent un nombre de réfugiés et de migrants bien plus élevé par rapport à leur population que la plupart des pays de l'UE; certains sont passés de la fonction de pays de transit à celle de pays de destination. Les compétences en matière de migration relèvent des gouvernements nationaux, mais c'est au niveau local que les conséquences de la migration se font sentir puisque la majorité des migrants et des réfugiés s'installent dans les villes. Afin d'éviter les tensions et d'exploiter le potentiel que ces flux et la diversité qui y est associée représentent pour l'innovation, le développement économique local et la prospérité, l'engagement et l'action des villes en faveur de l'inclusion des migrants et des réfugiés sont essentiels. Les collectivités locales et régionales ont également besoin de soutien pour mettre en œuvre ces mesures.

Les projets tels que «Migration ville à ville en Méditerranée», qui favorise la gouvernance de la migration urbaine, menés par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD), le Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'association Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), ont mis en évidence et soutenu une multitude de mesures, notamment dans les domaines de la protection, de l'emploi, de la santé et de la culture. Outre la migration, c'est également l'ouverture et l'offre de possibilités à la jeunesse, aux

---

<sup>1</sup> Commission européenne/Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité: [Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional — Un nouveau programme pour la Méditerranée](#). JOIN(2021) 2 final du 9.2.2021. [Avis du Comité européen des régions](#) adopté le 30 juin -1<sup>er</sup> juillet 2021 (CIVEX-VII/010)

<sup>2</sup> Son mandat actuel court jusqu'au 25 février 2025.

femmes et aux groupes vulnérables qui rendent les villes inclusives, ainsi que la mesure dans laquelle les citoyens de tous horizons peuvent participer activement à la sphère publique commune.

Au cours de ce mandat, l'ARLEM continuera de récompenser un jeune entrepreneur au niveau local, ainsi que la collectivité locale ou régionale apportant son soutien, au sein des pays méditerranéens partenaires (*Prix de l'ARLEM – L'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée*), en se focalisant sur le lien qui les unit. L'objectif du prix est triple: i) présenter un exemple de réussite d'un jeune entrepreneur dans la région méditerranéenne afin d'en inspirer d'autres, ii) utiliser cet exemple afin de mettre l'accent sur l'effet positif que les collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens peuvent avoir sur l'écosystème entrepreneurial, et iii) démontrer comment les jeunes entrepreneurs des pays méditerranéens partenaires prennent leur avenir en main, créent des emplois et contribuent au développement de l'économie locale.

L'année prochaine, l'ARLEM pourrait envisager d'élaborer un rapport thématique actualisé sur le développement urbain durable, dans le prolongement de ses deux rapports thématiques précédents dans ce domaine (voir annexe) ainsi que de la présentation et du débat sur le plan d'action stratégique de développement urbain pour 2040 de l'Union pour la Méditerranée (UpM) lors d'une récente réunion de la commission de l'ARLEM. Avec ce rapport thématique, l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne espère faire entendre la voix des collectivités locales et régionales lors de la troisième conférence ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable, qui se tiendra à Zadar, en Croatie, en mai 2023, et contribuer à la conférence politique y afférente.

Enfin, compte tenu des récentes catastrophes et du rôle essentiel joué par les niveaux locaux et régionaux dans la préparation et la réaction aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, l'ARLEM pourrait, au cours du présent mandat, élaborer un rapport sur la protection civile. Ce thème a été retenu, à l'occasion du cinquième forum régional de l'UpM, comme l'une des cinq priorités de l'UpM pour les prochaines années et il est le seul, parmi ces cinq priorités, à ne pas avoir fait l'objet de travaux de l'ARLEM (voir également l'annexe). Le bon fonctionnement des mécanismes de protection civile au niveau des villes et des régions contribue à la résilience de ces dernières.

## **1.2 L'action pour le climat en Méditerranée**

La question des effets du changement climatique en Méditerranée est étroitement liée au thème de la protection civile. Dans cette région, l'objectif mondial visant à limiter le réchauffement planétaire à un maximum de 1,5 °C sera très bientôt irréalisable et les effets du réchauffement planétaire se font durement ressentir (pénurie d'eau, déclin de la biodiversité, dégradation des sols, phénomènes météorologiques extrêmes/inondations/incendies, etc.).

Dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et de ses objectifs de développement durable, l'engagement actif, les contributions concrètes et la véritable solidarité des régions et des villes sont nécessaires pour éliminer la pauvreté, protéger la planète contre la dégradation, instaurer les bases de la prospérité et favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. À cet égard, il est primordial de localiser les objectifs de développement durable en adoptant des politiques adaptées aux besoins locaux et en garantissant une meilleure appropriation par les acteurs locaux et régionaux. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure coordination afin de promouvoir les contributions locales et de renforcer la visibilité des collectivités locales et régionales

au niveau des Nations unies. La 26<sup>e</sup> conférence des parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a permis de faire un premier pas dans cette direction, en incluant dans le pacte de Glasgow pour le climat «l'urgence d'une action à multinationaux et coopérative»<sup>3</sup> et la COP 27, qui se tiendra en Égypte, devrait renforcer ce message et fournir des orientations sur sa mise en œuvre.

La COP 27 de la CCNUCC qui aura lieu dans un pays partenaire méditerranéen sera l'occasion pour la présidence égyptienne de mettre sur la table les problèmes spécifiques auxquels elle est confrontée. Le dernier rapport du groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité met en évidence que le coût annuel d'adaptation dans les pays en développement pourrait atteindre entre 140 et 300 milliards de dollars des États-Unis d'ici à 2030.

À la suite de la demande présentée par les pays en développement, la COP 26 a constaté avec regret que les pays développés parties à la Convention n'avaient pas atteint l'objectif des «100 milliards de dollars par an». La COP a convenu d'un *plan de mise en œuvre du financement de l'action climatique: atteindre l'objectif de 100 milliards de dollars d'ici 2025*; il devrait être appliqué afin de guider les pays dans leurs efforts d'adaptation.

Il est important de noter que l'UE est déjà le plus grand fournisseur de ressources financières internationales en faveur du climat. En 2020, l'UE et ses 27 États membres ont engagé 23,39 milliards d'euros pour financer la lutte contre le changement climatique afin d'aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux effets du changement climatique. Lors de la COP 26, la Commission européenne a annoncé un nouvel engagement de financement de 100 millions d'euros pour le Fonds d'adaptation.

Le «pacte vert pour l'Europe» est une feuille de route dont l'objectif est de réaligner l'économie européenne sur la trajectoire de la neutralité climatique, en mettant en œuvre l'accord de Paris et en construisant une société plus durable et plus juste. Il représente également une «occasion unique de coopérer sur les priorités stratégiques»<sup>4</sup>. Comme l'ont souligné la Commission européenne et le haut représentant, «la région méditerranéenne abrite certaines des meilleures ressources solaires et éoliennes du monde, offrant des possibilités inégalées de coopération en matière d'énergie propre, la production d'hydrogène constituant une nouvelle priorité stratégique»<sup>5</sup>.

La diplomatie climatique infranationale crée un lien direct entre les citoyens et les questions mondiales et peut contribuer à surmonter certains obstacles spécifiques à la diplomatie entre États. Comme le souligne le Comité européen des régions<sup>6</sup>, la diplomatie climatique infranationale renferme un

---

<sup>3</sup> [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26\\_auv\\_2f\\_cover\\_decision.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cop26_auv_2f_cover_decision.pdf)

<sup>4</sup> Commission européenne/Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (2021): Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions: Un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional — Un nouveau programme pour la Méditerranée. JOIN(2021) 2 final du 9.2.2021, p. 18.

<sup>5</sup> JOIN(2021) 2 final, p. 18.

<sup>6</sup> Comité européen des régions: projet d'avis sur «Le rôle du CdR pour favoriser la diplomatie climatique infranationale dans la perspective des COP 27 et COP 28» (rapporteur: Olgierd Geblewicz), à adopter lors de la 151<sup>e</sup> session plénière qui se tiendra entre les 10 et 12 octobre 2022.

potentiel considérable et inexploité pour favoriser la reconnaissance du rôle des villes et des régions dans le cadre de la CCNUCC. Pour preuve, la participation des membres de l'ARLEM et des partenaires de l'hémisphère sud a conduit à la réintroduction de la référence à la collaboration à plusieurs niveaux dans le texte du pacte de Glasgow pour le climat, adopté dans le cadre de la COP 26. La création d'une telle alliance entre les collectivités locales et régionales de l'UE, son voisinage et l'hémisphère sud peut constituer un facteur décisif dans les négociations de la COP 27 et de la COP 28.

### 1.3 **Énergie et sécurité alimentaire**

En tant que foyer d'une population grandissante de plus de 500 millions d'habitants, la région méditerranéenne fait actuellement face à des difficultés considérables dans le domaine énergétique et cherche, dans le même temps, à accélérer sa transition énergétique afin de remédier à la crise liée au changement climatique. Sous l'effet du développement économique, de la croissance démographique et de l'urbanisation rapide, la demande d'énergie primaire dans la région devrait sérieusement augmenter au cours des 25 prochaines années. Des réactions multilatérales et des actions collectives de haut niveau sont nécessaires pour répondre à cette demande accrue d'énergie ainsi que pour relever le défi posé par le changement climatique grâce à la décarbonation, deux points centraux de l'objectif de développement durable 7 «Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable». Le renforcement de la coopération dans le domaine énergétique mais également dans la priorité précédente de l'action pour le climat est nécessaire et constitue une occasion pour les deux rives de la Méditerranée de réaliser l'objectif ultime de favoriser l'intégration et le développement social et économique de la région. Les chocs endurés par les marchés mondiaux de l'énergie et de l'alimentation en raison de l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie ont récemment aggravé les conditions économiques déjà difficiles subies par de nombreux États de la région méditerranéenne, contribuant ainsi à une nouvelle spirale inflationniste. De graves conséquences commencent à se faire sentir sur le plan social dans les villes et les régions bordant la Méditerranée. Bien que les effets de cette crise sur le paysage énergétique de la région méditerranéenne ne puissent être recensés dans leur intégralité, l'incertitude relative à l'intensité et à la durée de la crise sème le doute quant à une possible prolongation de la dépendance aux combustibles fossiles ainsi qu'à une éventuelle augmentation des dépenses d'investissement dans les projets d'énergie renouvelable et ses conséquences sur la transition énergétique. Dotée d'un grand potentiel d'énergie renouvelable, notamment en raison des niveaux élevés d'ensoleillement et de vent dans toute la région, la région méditerranéenne offre des possibilités uniques pour la transition énergétique, qui prend (lentement) de l'ampleur malgré des résultats et une rapidité mitigés. La pénétration des énergies renouvelables est encore limitée par rapport à son potentiel et des investissements importants ainsi qu'une vision prospective sont nécessaires pour que la région connaisse une transition énergétique plus marquée, bien que toujours progressive et ordonnée.

Dans le même temps, l'aspiration de l'UE à une plus grande autonomie stratégique, notamment en raison des expériences vécues lors de la pandémie de COVID-19, est susceptible de profiter à ses proches partenaires méditerranéens en ce qui concerne les éventuels partenariats et investissements portant sur l'énergie et les infrastructures connexes (liés également à la [stratégie «Global Gateway» de l'UE](#)). À cet égard, la région méditerranéenne occupe une position stratégique près des principaux marchés énergétiques et constitue elle-même un marché important.

Repenser les systèmes agroalimentaires afin de les adapter au changement climatique et de les rendre durables sur le plan environnemental doit constituer une priorité afin d'inverser les tendances observées actuellement en Méditerranée. Cette approche va de pair avec l'élaboration de stratégies liées au commerce et à la souveraineté alimentaires pour répondre à la demande croissante et faire face aux situations d'urgence. Les pays qui bordent la Méditerranée doivent trouver des solutions aux faiblesses des systèmes alimentaires méditerranéens, de manière à garantir une plus grande résilience face aux crises alimentaires d'ici à 2030. L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et ses conséquences sur les exportations de produits agricoles depuis l'Ukraine, en particulier de céréales, sont un rappel douloureux des dangers auxquels est confrontée la région. Dans le contexte de la transition écologique, il convient de se demander comment la contribution des villes et des régions à la résilience de l'approvisionnement en énergie grâce à l'utilisation accrue d'énergies renouvelables ainsi qu'à une diversification dont l'objectif est de s'éloigner des combustibles fossiles, peut-elle être accélérée, sachant que cette accélération semble aujourd'hui plus urgente que jamais? Comment rendre les sources d'approvisionnement plus locales, notamment en matière de denrées alimentaires, et ainsi renforcer la sécurité alimentaire? Où en sont les relations avec les partenaires méditerranéens dans le cadre de stratégies telles que la stratégie «De la ferme à la table» de l'UE? Comment répondre aux besoins fondamentaux de la population locale en matière d'alimentation et d'énergie, même face aux difficultés actuelles alors que l'énergie et/ou l'alimentation sont devenues une préoccupation majeure des maires et des présidents de région? C'est le type de questions que l'ARLEM devra analyser au cours de ce mandat lors de ses réunions statutaires ou d'autres ateliers.

Au cours du présent mandat, l'ARLEM suivra rigoureusement les recommandations formulées à ce sujet dans le rapport intitulé «Agriculture et sécurité alimentaire face au changement climatique en Méditerranée», adopté en 2021.

## **2. LA DIMENSION POLITIQUE**

### **2.1 Un forum de dialogue politique permanent**

L'ARLEM constitue une plateforme de dialogue politique avec les institutions européennes et internationales: la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), l'Union pour la Méditerranée (UpM), le Parlement européen, etc.

En tant qu'assemblée réunissant des représentants locaux et régionaux des trois rives de la Méditerranée, l'ARLEM est également un canal de communication à double sens qui permet de porter la coopération entre l'UE et ses partenaires méditerranéens au niveau de gouvernance le plus proche des citoyens et de transmettre les messages du terrain aux formats institutionnels et aux forums de coopération qui, autrement, relèveraient principalement du niveau étatique. La liste finale des propositions formulées par les citoyens lors de la conférence sur l'avenir de l'Europe comprend la proposition suivante: «Nous proposons que l'UE, en particulier dans le cadre de ses actions au niveau international [...] renforce son accessibilité pour les citoyens en améliorant l'information, l'éducation,



de recherche, de la Commission interméditerranéenne de la CRPM et de MedCities, d'Eurochambres, de Womenpreneur et d'Anima Invest.

L'ARLEM est ouverte à l'idée de poursuivre sa collaboration avec la Fondation européenne pour la formation (FEF)<sup>10</sup> et l'Association européenne pour la démocratie locale (ALDA).

#### **4. LA DIMENSION OPÉRATIONNELLE**

- Chaque année, deux rapports thématiques tout au plus seront élaborés, l'Union européenne et les groupes des partenaires méditerranéens se partageant de manière égale le nombre de rapporteurs.
- Conformément à la déclaration d'intention signée avec le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en 2013, l'ARLEM continuera de participer activement aux activités de cette dernière.
- Un sujet peut être traité pendant les réunions, qu'il s'agisse de réunions statutaires de l'ARLEM, de séminaires spécifiques, d'ateliers, de conférences ou de visites d'étude que l'Assemblée peut organiser, ou dans le contexte de la Semaine européenne des régions et des villes. Les membres de l'ARLEM participeront à la prochaine édition du forum «Les villes et les régions pour les partenariats internationaux». Ce forum est coorganisé tous les deux ans par la Commission européenne et le Comité européen des régions, et la prochaine édition est prévue pour le second semestre 2023.
- Les réunions statutaires fournissent une occasion pour les membres associés à des domaines particuliers de rendre compte à l'Assemblée ou à son bureau.
- Des sujets spécifiques peuvent être traités dans des études, en fonction des disponibilités budgétaires du CdR. Pour chacun des deux rapports thématiques de l'ARLEM élaborés chaque année, le CdR a l'intention de fournir un soutien spécifique au rapporteur en passant commande d'une étude de dix à vingt pages. La coopération avec d'autres partenaires est recherchée dans toutes les activités et l'Assemblée est ouverte aux propositions de ses partenaires.

#### **5. CALENDRIER DES ACTIVITÉS LIÉES À L'ARLEM ET PROPOSITIONS D'ACTION**

Ce calendrier est un document évolutif. Il énumère les manifestations régulières et les propositions des membres, des partenaires et des parties prenantes de l'ARLEM, telles qu'approuvées par les coprésidents de l'ARLEM. Les suggestions et les propositions supplémentaires des membres, des partenaires et des parties prenantes de l'ARLEM sont les bienvenues et seront incorporées au calendrier une fois approuvées par les coprésidents de l'ARLEM. Le calendrier sera mis à jour au cours de la période de référence.

La session plénière de l'ARLEM a généralement lieu une fois par an; pour le présent mandat, cette réunion est prévue à l'approche de la Journée de la Méditerranée (28 novembre). Le bureau de l'ARLEM se réunit au moins une fois par an, à l'occasion de la session plénière; des réunions supplémentaires peuvent être organisées entre deux sessions plénières. La commission pour le

---

<sup>10</sup> Déclaration d'intention entre l'ARLEM et la Fondation européenne pour la formation (FEF) signée en 2013.



développement territorial durable de l'ARLEM se réunit une fois par an. Les réunions peuvent se tenir à Bruxelles ou (sur invitation) dans un pays partenaire ou un État membre de l'Union.

## 2022

---

### 7 et 8 novembre 2022, Izmir (Turquie)

- 13<sup>e</sup> session plénière de l'ARLEM, précédée de réunions de coordination et de la 27<sup>e</sup> réunion du bureau de l'ARLEM
- Adoption des projets de rapport de l'ARLEM sur «Réorienter le secteur des services: transférer les compétences depuis et vers le secteur du tourisme» et sur «Les écosystèmes d'innovation et les jeunes entreprises en Méditerranée en tant que moteurs de la reprise socio-économique, de la transformation numérique et du développement durable après la crise de la COVID-19»
- Adoption du plan d'action 2023-2025
- Adoption des recommandations politiques pour 2023
- Cérémonie du *Prix de l'ARLEM 2022: l'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée*

### 24 novembre, Barcelone (Espagne)

- Septième Forum régional de l'Union pour la Méditerranée

### 28 novembre

- Journée internationale de la Méditerranée (instaurée lors du 5<sup>e</sup> Forum régional de l'UpM en 2020, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration de Barcelone)

### Tout au long de l'année

- Réunions de hauts fonctionnaires/réunions ad hoc de hauts fonctionnaires de l'UpM: suivi et participation du secrétariat de l'ARLEM le cas échéant

## 2023

---

### Mai

- Troisième conférence ministérielle de l'UpM sur le développement urbain durable et conférence politique de l'UpM (à confirmer), Zadar, Croatie

### Printemps

- Neuvième réunion de la commission du développement territorial durable de l'ARLEM, Maroc

### Second semestre de 2023

- Forum «Les villes et les régions pour les partenariats internationaux»

### Octobre

- Possible atelier/participation de membres de l'ARLEM à la Semaine européenne des régions et des villes à Bruxelles (à confirmer)

### **Fin octobre/ novembre**

- 14<sup>e</sup> session plénière de l'ARLEM en Sardaigne, précédée d'une réunion du bureau de l'ARLEM
- Adoption des projets de rapport de l'ARLEM
- Adoption des recommandations politiques pour 2024
- Cérémonie du *Prix de l'ARLEM 2023: L'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée*
  
- Forum régional de l'UpM (à confirmer)

### **Tout au long de l'année**

- Réunions de hauts fonctionnaires/réunions ad hoc de hauts fonctionnaires de l'UpM: suivi et participation du secrétariat de l'ARLEM le cas échéant

## **2024**

---

### **Printemps**

- Dixième réunion de la commission du développement territorial durable de l'ARLEM

### **Octobre**

- Possible atelier/participation de membres de l'ARLEM à la Semaine européenne des régions et des villes à Bruxelles (à confirmer)

### **Novembre**

- 15<sup>e</sup> session plénière de l'ARLEM, précédée d'une réunion du bureau de l'ARLEM
- Adoption des projets de rapport de l'ARLEM
- Adoption des recommandations politiques pour 2025
- Cérémonie du *Prix de l'ARLEM 2024: L'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée*
  
- Forum régional de l'UpM (à confirmer)

### **Tout au long de l'année**

- Réunions de hauts fonctionnaires/réunions ad hoc de hauts fonctionnaires de l'UpM: suivi et participation du secrétariat de l'ARLEM le cas échéant.

\*

\* \*

**NB:** L'annexe au présent document figure ci-après.

## ANNEXE

### Rapports et documents de position de l'ARLEM pour la période 2010-2022

(entre parenthèses: année d'adoption)

<b>Titre du rapport</b>	<b>Rapporteur</b>
<b>Domaine d'action: énergie, environnement et changement climatique</b>	
La gestion locale de l'eau dans le bassin méditerranéen (2011)	Ramón Luis Valcarel Siso (Murcie, Espagne) (SUDEV) <sup>11</sup>
La promotion des énergies renouvelables: facteur de codéveloppement économique et social dans l'espace méditerranéen (2012)	Michel Lebrun (Wallonie, Belgique) (SUDEV)
La relation entre la désertification et le changement climatique en Méditerranée (2012)	Nichi Vendola (Pouilles, Italie) (SUDEV)
La gestion des déchets aux niveaux local et régional en Méditerranée (2014)	Mohamed Boudra (Taza-Al Hoceïma-Taounate, Maroc) (SUDEV)
L'énergie et le changement climatique (2017)	Mohammed Sadiki (Rabat, Maroc)
L'économie bleue pour les collectivités locales et régionales (2020)	Vincenzo Bianco (Catania, Italie)
L'agriculture et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique en Méditerranée (2021)	Agnès Rampal (Nice/FR)
<b>Domaine d'action: mobilité, migration et intégration</b>	
Document de prise de position sur le rôle des femmes dans la coopération euro-méditerranéenne (2013)	
Le rôle des collectivités locales et régionales dans la gestion des migrations en Méditerranée (2014)	António Costa (Lisbonne, Portugal) (ECOTER)
Liste des bonnes pratiques en matière d'intégration (2015)	
L'emploi et le développement territorial dans la région méditerranéenne (2016)	Eleni Loucaidou (Nicosie, Chypre)
L'émancipation des femmes en région méditerranéenne (2018)	Mary Freehill (Dublin/PSE)
Le rôle des collectivités locales et régionales de la région méditerranéenne en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent chez les jeunes (2018)	Mohamed Kamal El Daly (Gizeh/EG)
<b>Domaine politique: Développement urbain et socioéconomique, questions culturelles</b>	
Le développement urbain dans les pays du bassin méditerranéen (2011)	Khalid Al-Hnaifat (Grand Tafilah, Jordanie) (ECOTER)
Le rôle des petites et moyennes entreprises en Méditerranée (2012)	Fathallah Oualalou (Rabat, Maroc) (ECOTER)
La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Méditerranée (2012)	Asim Güzelbey (Gaziantep, Turquie) (ECOTER)
Le tourisme durable en Méditerranée (2013)	Michèle Sabban (Assemblée des régions)

<sup>11</sup> Les anciennes commissions de l'ARLEM du développement durable (SUDEV) et des affaires économiques, sociales et territoriales (ECOTER) ont fusionné en 2015.

	d'Europe) (SUDEV)
L'enseignement technique et la formation professionnelle dans la région méditerranéenne (2013)	Peter Bossman (Piran, Slovénie) (ECOTER)
La mobilité urbaine durable en Méditerranée (2014)	Karim Bennour (Alger, Algérie) (SUDEV)
Une politique urbaine durable en faveur de la région méditerranéenne (2016)	Fawzi Masad (Amman, Jordanie)
La numérisation des PME dans la région euro-méditerranéenne (2021)	Lizzy Delaricha (Ganei Tikva, Israël)
Réorientation du secteur des services: transfert des compétences depuis et vers le secteur du tourisme (2022 à confirmer)	Mohammed Boudra (CGLU, Maroc)
Les écosystèmes d'innovation et les jeunes entreprises en Méditerranée en tant que moteurs de la reprise socio-économique, de la transformation numérique et du développement durable après la crise de la COVID-19 (2022, à confirmer)	Juan Manuel Moreno Bonilla (Andalousie/ES — AEBR)
<b>Domaine d'action: affaires extérieures et coopération</b>	
Une politique de cohésion pour la Méditerranée (2014)	Joana Ortega i Alemany (CRPM, Catalogne, Espagne) (ECOTER)
Document de prise de position sur la politique européenne de voisinage (2015)	
La coopération transfrontière dans la région méditerranéenne (2017)	Francisco Pigliaru (Sardaigne, Italie)
L'intégration euro-méditerranéenne: le rôle des collectivités régionales et locales (2020)	Jihad Khair (Beit Sahour, Palestine).